

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28237**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Opérateur(trice) de tri manuel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission nationale paritaire de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des industries et du commerce de la récupération - Fédération des entreprises du recyclage (FEDEREC).	Président

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3228 - Industries et commerces de la récupération

#### Code(s) NSF :

343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

A partir des consignes et des procédures de travail et sous la responsabilité du chef d'équipe, l'opérateur/trice réalise des opérations préalables manuelles de tri de déchets et de produits industriels en fin de vie, en vue de leurs recyclages et revalorisations.

Selon l'organisation de l'entreprise et les besoins de production, l'opérateur/trice intervient également dans la réception, sur le site de l'entreprise, des déchets et produits collectés, dans leur acheminement vers les zones de tri, de traitement, de conditionnement et/ou de stockage.

Selon les types de déchets ou produits traités, l'opérateur/trice peut réaliser des opérations de traitement simples sur les déchets et de conditionnement en vue de leur commercialisation par réutilisation ou recyclage.

Il/elle effectue des opérations de manutention nécessitant l'utilisation et la conduite d'engins de manutention. Il/elle assure également l'entretien et la maintenance préventive de 1er niveau des équipements utilisés.

Tout au long de ses activités professionnelles, l'opérateur/trice intervient selon les règles de sécurité et d'environnement. Il/elle met en œuvre les contrôles et les mesures de prévention adaptées, repère et signale toute modification des conditions de travail. Il/elle connaît les impératifs réglementaires, techniques et économiques (qualité, productivité, délais) afin de satisfaire les clients externes et internes de l'entreprise.

- Réception et contrôle sur le site des déchets et produits entrants.
- Tri manuel des déchets et produits réceptionnés sur le site.
- Traitement simple et/ou conditionnement et stockage des déchets et produits triés.
- Entretien de la zone/poste de travail et maintenance des équipements et engins de manutention.

Le titulaire de la certification est capable de :

- S'informer et communiquer les informations utiles à l'activité.
- Identifier les déchets et produits à trier.
- Organiser l'ensemble des conditions matérielles.
- Effectuer les opérations liées à la réception des déchets et produits entrants.
- Effectuer les opérations liées au tri manuel des déchets et produits.
- Effectuer les opérations liées au traitement simple et/ou au conditionnement et stockage des déchets et produits.
- Mettre en œuvre les procédures de sécurité et d'environnement.
- Assurer l'entretien des zones de travail et la maintenance préventive de 1er niveau
- Effectuer les contrôles qualité.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le secteur d'activité concerné est celui des industries et commerces de récupération.

Chiffres clés 2014 Sources :- Direction du développement Opcalia- FEDEREC

- 1300 entreprises, représentant 2500 sites industriels
- 26 000 salariés

• 46% des entreprises emploient plus de 20 salariés

12 filières : métaux, métaux non ferreux, plastiques, textiles, papiers-cartons, déconstruction automobile, verre, solvants, palettes et bois, plumes et duvets, déchets du BTP et déchets banals

Les entreprises du recyclage se répartissent en 3 grandes activités

• La récupération des déchets triés (NAF 38.32Z), comprenant les matériaux métalliques, les matériaux non métalliques, les matières 1ères secondaires métalliques (métaux ferreux et non ferreux, cuivre, nickel,...) et les matières premières secondaires non métalliques (verre, papiers et cartons, plastique, textile,...). 76 % environ des entreprises de la Branche.

• Le démantèlement d'épaves (NAF 38.31Z) de tout type (automobiles, navires, ordinateurs, télévisions et autres matériels) à des fins de récupération par des processus de transformation mécanique ou chimique ou d'autres processus industriels spécifiques. 14% environ des entreprises de la Branche.

• Le commerce de gros de déchets et débris (NAF46.77Z), y compris la collecte, le tri, la séparation, le démontage de biens usés réutilisables, le reconditionnement, le stockage et la livraison, mais sans réelle transformation. 10% environ des entreprises de la Branche.

Opérateur/trice de tri manuel

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

K2304 : Revalorisation de produits industriels

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

Après un parcours de formation

Les compétences sont évaluées en situation de travail au plus près de la mise en œuvre concrète des compétences. Pour obtenir de l'information sur le niveau de maîtrise des compétences, les évaluateurs mettent en œuvre deux approches :

1 - L'observation au poste :

- Elle est réalisée à l'aide d'un livret de suivi qui est organisé à partir du référentiel du CQP.
- Elle est mise en œuvre par le référent entreprise et/ou l'organisme de formation.

L'observation au poste est réalisée à différents moments du parcours du candidat :

- Au démarrage : pour établir un état des lieux du niveau de compétences du candidat.
- Au cours de la formation : pour suivre la progression du candidat.
- En fin de parcours : pour évaluer l'ensemble des compétences acquises par le candidat.

2 - Entretien :

- L'entretien avec le candidat est réalisé après, et en complément, de l'observation au poste. Le candidat est alors détaché de son activité pour pouvoir prendre le temps de renseigner l'évaluateur.
- Le candidat s'appuie sur son environnement de travail pour apporter les réponses aux questions des évaluateurs, faire une démonstration d'activité, résoudre un problème, montrer des documents.
- Lors de la première évaluation par l'organisme de formation, celui-ci identifie le niveau de maîtrise du candidat sur les savoirs associés aux compétences. Le livret de suivi propose des questions de connaissances qui vont permettre de repérer le niveau du candidat sur la partie théorique attachée au CQP.

3 - Délibération nationale

Le dossier complet du candidat est examiné par le jury paritaire national. Le jury délibère au regard des résultats du candidat et émet un avis favorable, réservé ou négatif. La CPNE délivre ensuite le CQP sur avis du jury paritaire national

Par Validation des acquis de l'expérience

1. Recevabilité de la demande du candidat Le candidat renseigne le dossier de recevabilité et l'auto positionnement.
2. Examen de la recevabilité par l'administrateur CQP
3. Si demande recevable, rédaction par le candidat du livret descriptif d'activité VAE.
  - Le candidat détaille les activités conduites au cours de ces différentes expériences professionnelles.
  - Le prestataire évaluateur examine ce livret avant de recevoir le candidat pour la présentation du dossier d'approfondissement et l'entretien.
4. Entretien
5. Délibération en Jury paritaire national
  - Les membres du jury paritaire national analysent les résultats obtenus par le candidat. Ils délibèrent au regard de ces résultats et émettent un avis d'attribution partielle ou total du CQP.
  - La CPNE délivre en totalité ou partiellement le CQP sur avis du jury paritaire national.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Un jury national composé à 50% des représentants d'employeurs et 50% des représentants de salariés.
En contrat de professionnalisation	X		Un jury national composé à 50% des représentants d'employeurs et 50% des représentants de salariés.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X		Un jury national composé à 50% des représentants d'employeurs et 50% des représentants de salariés.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

**Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Opérateur(trice) de tri manuel" avec effet au 21 avril 2017, jusqu'au 21 avril 2022.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

[www.opcalia.com](http://www.opcalia.com)

[FEDEREC](#)

[OPCALIA](#)

**Lieu(x) de certification :**

Fédération des entreprises du recyclage  
101 rue de Prony - 75017 PARIS

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

ADEFA <http://www.adefa.fr/>  
AFPA ALSACE <https://www.afpa.fr/>  
AFPA BOURGOGNE <https://www.afpa.fr/>  
AFPA CHAMPAGNE ARDENNE <https://www.afpa.fr/>  
AFPA FRANCHE COMTE <https://www.afpa.fr/>  
AFPA LORRAINE <https://www.afpa.fr/>  
AFPA NORD + PICARDIE <https://www.afpa.fr/>  
CENTRE FORMATION DE LA PLASTURGIE <http://www.plasturgie-formation.com/>  
CFPPA Le Gros Chêne <http://www.legroschene.fr/>  
EPL DU TARN/CFPPA <http://www.tarn.educagri.fr/cfppa/>  
GRETA ANJOU <http://www.greta-paysdelaloire.fr/nos-centres-de-formation/greta-de-lanjou/>  
IBEP Rennes <http://www.ibepformation.net/>  
IRFEDD <http://www.irfedd.fr/>  
ITERACTION <http://www.iteraction.eu/>  
La Salle - cfc <http://lasallefrance.fr/>  
MPS Aquitaine <http://www.maisondelapromotionsociale.org/>  
M F R Les Ebeaux <http://www.mfr-ebeaux.fr/>  
M F R Chevanceaux <http://www.chevanceauxforet.mfr.fr/>  
OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU <http://www.oieau.org>  
ENVI'FORM <http://www.enviform.re/>

**Historique de la certification :**

Modalité d'élaboration des références : CPNE-FP des industries et du commerce de la récupération